Le niveau d'étude des jeunes Français a beaucoup progressé entre 1985 et 1995, et s'est stabilisé ces dernières années. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont deux fois plus nombreux en 1996 qu'en 1985, et représentent, en 2001, près de 38 % d'une classe d'âge. Ces progrès sont dus à l'ouverture de différentes étapes du cursus scolaire à des fractions plus importantes des jeunes. Simultanément, à la fin des années 1980, les jeunes ont suivi davantage l'enseignement des classes de quatrième et troisième, se sont orientés plus souvent vers un second cycle général ou technologique, puis ont obtenu de meilleurs taux de réussite au baccalauréat, ont poursuivi en fortes proportions des études supérieures, et enfin ont mieux réussi à obtenir des diplômes d'enseignement supérieur. Dans le même temps, l'enseignement professionnel a recruté un peu moins de jeunes, mais plus instruits, et en les menant en plus grand nombre au baccalauréat.

Après 1990, le recrutement des quatrième et troisième a continué de s'étendre, les taux de succès aux examens ont, dans l'ensemble, continué de croître, mais, par contre, les orientations de fin de troisième ont changé. Les familles ont manifesté un regain d'intérêt pour l'enseignement professionnel, ce qui a surtout bénéficié à l'apprentissage.

Le niveau de plus en plus élevé des diplômes obtenus et l'allongement des études ont touché, plus particulièrement, les dernières générations du « baby-boom ». La génération 1974 a, par exemple, étudié 1,7 an de plus que son aînée de 1966, et a terminé ses études initiales nettement plus diplômée. Les sorties de formation initiale ont été de ce fait moins de 700 000 de 1987 à 1994, alors que les générations comptaient jusqu'à 860 000 jeunes à ces âges. Par la suite, la stabilisation de la durée des études a placé le nombre annuel de sortants autour de 780 000, à l'égal des générations à ces âges.

Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002

Sébastien Durier, Pascale Poulet-Coulibando
Bureau des études statistiques sur l'alternance, l'insertion des jeunes, la formation continue et les relations éducation-économie-emploi
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Décrire *l'évolution des parcours scolaires des jeunes, pour bien comprendre celle de leur niveau de sortie* de l'école est indispensable. Cette évolution est décrite, de 1985 à 2002, à partir des proportions de ceux qui, d'année en année, franchissent les différents échelons et bifurcations du parcours scolaire, et interrompent leurs études. L'analyse par âge permet de faire le lien entre les parcours scolaires et les flux de sortie de formation initiale. Cette analyse par âge permet aussi de savoir quelles générations ont bénéficié de l'allongement des études.

Aujourd'hui, la totalité ou presque d'une *classe d'âge*[1] parvient aujourd'hui en classe de troisième *(graphique 1)*. Le palier d'orientation de fin de cinquième a donc à peu près disparu, et le collège unique instauré en 1975 par la réforme Haby est effectif, aux filières près.

NOTE

1. Les termes en italique renvoient à l'**encadré 3.**

Graphique 1 – Généralisation de l'accès en troisième

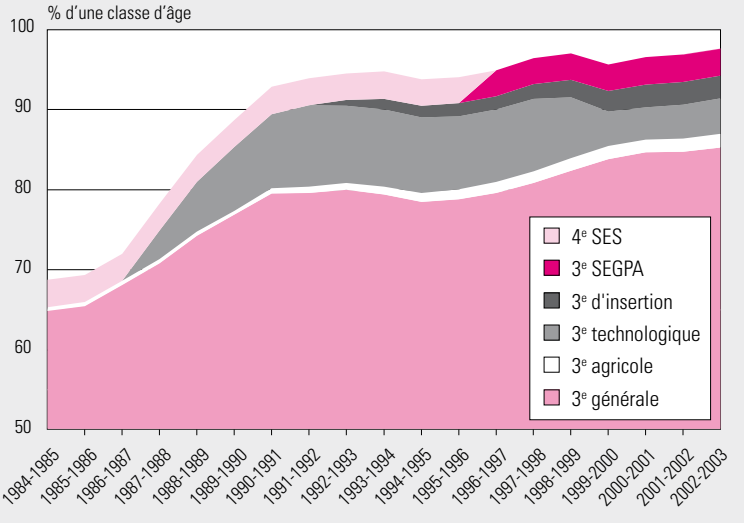

Source : DEP (effectifs tous ministères, public + privé), INSEE (population totale par âges)
Champ : France métropolitaine
Lecture : à la rentrée 2002-2003, 98 % des jeunes d'une classe d'âge ont commencé une troisième (les proportions de jeunes en troisièmes agricoles et quatrième de SES sont supposées peu différentes, de 1985-1986 à 1988-1989, de leur valeur observée en 1989-1990).

Les changements ont eu lieu en deux temps. De plus en plus d'élèves ont d'abord eu accès à une quatrième puis à une troisième. Ensuite, dans un second temps, l'enseignement adapté a été mieux intégré au premier cycle, et les classes particulières, telles que les classes technologiques, ont été un peu résorbées.

La généralisation du premier cycle...

En 1985, seulement deux jeunes sur trois parvenaient en classe de troisième. De l'ordre de un sur dix commençait un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) à la fin de sa cinquième. Autant quittaient une sixième ou cinquième, sinon l'école primaire, pour une classe « préprofessionnelle de niveau » ou préparatoire à l'apprentissage. Ces classes visaient à maintenir dans le cadre scolaire des élèves trop jeunes pour préparer un certificat d'aptitude professionnelle. Par ailleurs, quelque 4 % des enfants, en butte à des difficultés d'apprentissage, étaient scolarisés en section d'enseignement spécialisé (SES). L'enseignement y était dispensé par des instituteurs spécialisés et s'échelonnait en général sur quatre ans, certaines sections disposant, en outre, d'une cinquième, voire d'une sixième année préparant au CAP.

De 1985 à 1990, la proportion de jeunes atteignant une troisième progresse de plus de 4 points par an. À la rentrée 1990, huit jeunes sur dix commencent une troisième générale, et près d'un sur dix une troisième technologique. La fréquentation des quatrième et troisième générales augmente alors davantage que celles des nouvelles quatrième et troisième technologiques. Celles-ci ont été créées par la loi sur l'enseignement technologique et professionnel de décembre 1985 pour élargir le recrutement du brevet d'enseignement professionnel (BEP). Le plus grand nombre d'enfants devait accomplir les quatre années du premier cycle, les emplois exigeant davantage de connaissances.

... et le développement des collèges

Après ces années de forte croissance des effectifs scolarisés, les années 1990 ont connu de fortes restructurations des différentes filières. La loi d'orientation de 1989 prévoyait que chaque jeune puisse, au minimum, aller jusqu'au bout de la préparation d'un CAP ou d'un BEP, objectif qui nécessitait l'adaptation des structures d'enseignement.

Une circulaire de juin 1996 intègre l'enseignement adapté au collège. Les nouvelles sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) y sont organisées comme les classes habituelles. Les élèves peuvent, en théorie, suivre les enseignements de professeurs du collège, notamment en langues, technologie, sciences, éducation physique et artistique. Les jeunes sont amenés à poursuivre leurs études comme les autres en fin de troisième, en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis. Ces classes ont scolarisé 3,5 % d'une classe d'âge à la rentrée 2002.

La presque totalité des quatrièmes technologiques a été supprimée entre 1997 et 2001, de même que les troisièmes technologiques dispensées en collège. D'une certaine manière, les quatrième et troisième technologiques semblaient prendre la suite des quatrième et troisième préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle, en particulier lorsque l'enseignement en était dispensé en lycée professionnel. Bien que les enseignements aient été différents, moins spécialisés, les élèves quittaient encore le collège en fin de cinquième pour un lycée professionnel. Si ces classes avaient facilité la gestion de la transition, elles étaient suspectées de continuer l'ancien régime de l'orientation précoce. En outre, leurs élèves semblaient peu tirer partie de l'enseignement, et présentaient un risque élevé d'abandon prématuré. Les troisièmes technologiques n'accueillent plus que 4 % d'une classe d'âge depuis la rentrée 1999, au lieu des 8 ou 9 % de 1989 à 1997. Des troisièmes technologiques ont aussi été mises en place dans les lycées agricoles. Elles accueillent aujourd'hui près de 2 % des jeunes. Enfin, la troisième « d'insertion » compte 3 % des jeunes en 2002. Elle a été créée dans les collèges à la rentrée 1992, à l'extinction des classes « préprofessionnelles de niveau ».

Fonctionnant à plein régime en 1996 et 1997, les sections technologiques, d'insertion, et adaptées ont accueilli plus de 15 % d'une classe d'âge. Elles n'en comptent plus que 12 % à la rentrée 2002, les troisièmes générales en regroupant plus de 85 %.

L'orientation en fin de troisième : le choix d'études courtes ou longues

La suppression du palier d'orientation de la fin de cinquième concentre en fin de troisième la bifurcation vers l'enseignement professionnel. Entreprend-on un CAP ou un BEP, et deviendra-t-on plutôt employé ou ouvrier ? Ou bien engage-t-on des

études générales ou technologiques plus longues permettant d'espérer des emplois mieux rémunérés ?

L'orientation de fin de troisième est réglementée. La famille déclare ce qu'elle souhaite (son « vœu ») : enseignement professionnel, ou bien enseignement général ou technologique. Le conseil de classe formule ensuite sa proposition d'orientation. La famille peut faire appel en cas de désaccord. Un nouvel aller-retour permet enfin de déterminer dans quel lycée public est affecté l'élève.

Les demandes d'études longues sont un peu plus fréquentes que les décisions des conseils. Cependant, les appels sont rares, moins de 2 % ces dernières années. Et les vœux d'orientation, les décisions des conseils de classe et les passages effectifs vers les seconds cycles généraux et technologiques ont évolué de concert presque toutes les années de la période étudiée *(graphique 2)*. Ainsi les demandes en faveur des études longues ont progressé de six points de 1985 à 1990. Elles fléchissent ensuite insensiblement aux printemps 1991 et 1992, puis plus fortement en 1993 et 1994. Cette baisse persiste, à l'exception de hausses minimes pour les rentrées de 1995 et 1999.

Cette évolution parallèle des demandes des familles et des décisions des conseils donne à cette procédure un aspect consensuel, malgré l'importance des enjeux. Les enseignants et conseillers d'orientation tiennent compte, à la fois, des résultats de l'élève et de son éventuel projet professionnel. Notes obtenues, projet du jeune, genre et milieu social interfèrent, et, finalement, les plus fortes différences d'orientation entre milieux sociaux sont constatées pour les élèves aux résultats scolaires moyens[2]. *« Lorsqu'ils ont obtenu une note au contrôle continu [du diplôme national du brevet] qui se situe entre 9 et 12, 94 % des enfants de cadres contre seulement 67 % de ceux d'ouvriers demandent une orientation vers le second cycle général et technologique. »* [DEP, 2003]. Le climat politique et économique est également susceptible d'influencer familles et enseignants. La perception du niveau des élèves au centre de la procédure d'orientation n'est donc pas parfaitement objective.

Graphique 2 – Orientations de troisième générale en seconde générale et technologique, vœux des familles et décisions des conseils de classe

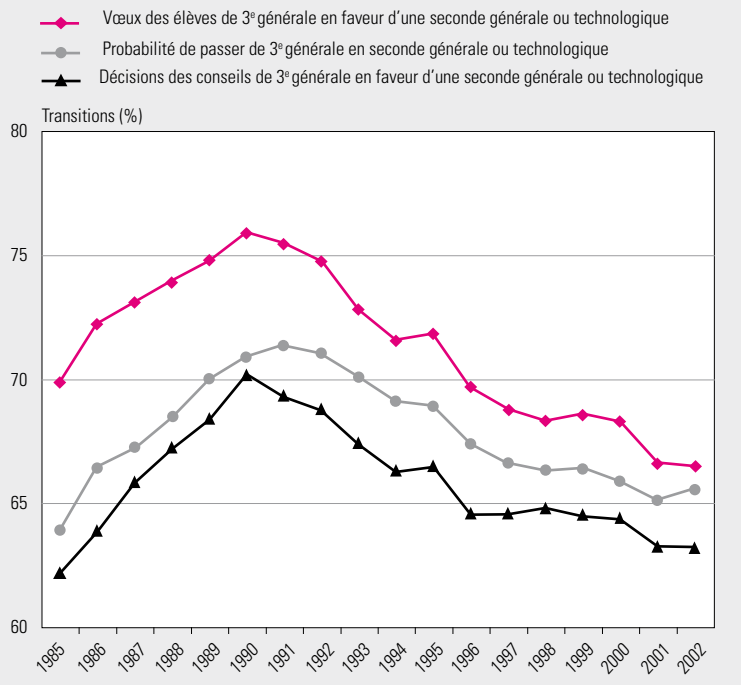

Source : DESCO (enquêtes sur les vœux des familles et les décisions des conseils d'orientation – collèges publics) et DEP (enquêtes sur les effectifs d'élèves des collèges et lycées publics et privés)

Champ : France métropolitaine seule jusqu'à la rentrée 2000, avec académies d'outre-mer à partir de la rentrée 2000 (deux points en 2000)

Nota bene : pour mieux évaluer les transitions, les différents indicateurs sont calculés en faisant abstraction des redoublements.

Forte croissance des seconds cycles généraux et technologiques de 1985 à 1990

Deux grandes périodes se succèdent en second cycle de l'enseignement secondaire. Les seconds cycles généraux et technologiques se développent rapidement jusqu'en 1990. Par la suite, les seconds cycles professionnels suscitent un nouvel engouement, mais principalement par la voie de l'apprentissage.

La période 1985-1990 se caractérise à la fois par l'ouverture de la troisième générale à une part plus importante de jeunes, et par des vœux

NOTE

2. Les chercheurs de l'Institut national d'études démographiques constataient dès le début des années 1960, en étudiant l'entrée en sixième, que les différences entre milieux sociaux atteignaient l'intensité maximale pour ces élèves « moyens » (Girard et Sauvy, 1965).

d'orientation croissants en faveur des études longues. La proportion de jeunes admis en seconde générale ou technologique grimpe de 15 points en six ans, pour atteindre 57 % en 1991 et 1992. Cette progression se répercute, trois années scolaires plus tard, sur les bacheliers généraux et technologiques, dont la proportion parmi les jeunes augmente alors de plus de 20 points *(graphique 3)*.

En 1985, le Ministre de l'Éducation nationale, Jean-Pierre Chevènement, s'était appuyé sur deux études économiques, le rapport de Daniel Bloch, puis l'étude du Bureau d'informations et de prévisions économiques, pour promouvoir l'objectif de conduire 80 % d'une classe d'âge en terminale. Un projet d'allongement important de la durée des études était en cours d'élaboration depuis quelques années déjà au ministère, le groupe de travail national sur les seconds cycles préconisant que *« 80 % des jeunes d'une génération parviennent au terme d'un second cycle, court ou long »* [Prost, 1992].

La rapidité des changements a, dans une certaine mesure, pris de court l'Éducation nationale. La « demande sociale », jugée morose au début des années 1980, s'est clairement manifestée en faveur des études longues *(graphiques 2 et 3)*. Les prévisions d'effectifs scolaires réalisées en 1987 dans le cadre de l'objectif des 80 % d'une classe d'âge en terminale misaient sur des progressions un peu plus modestes à la fin des années 1980 et, par contre, plus fortes dans la seconde moitié des années 1990 [Esquieu et Poulet, 2002]. De fait, la proportion de classes comptant plus de 35 élèves est importante à la fin des années 1980 [Prost, 1992].

De 1992 à 1995, en revanche, les familles demandent moins d'études longues et la part des jeunes entrant en seconde générale et technologique fléchit de trois points. Ceci explique la légère érosion des baccalauréats généraux après 1995. La fréquence d'entrée en seconde générale et technologique s'est légèrement élevée ces dernières années, répercutant la reprise de la troisième générale *(graphique 3)*

Les seconds cycles généraux et technologiques sont assez intimement mêlés, et même confondus la première année. La spécialité ou *série* du baccalauréat est choisie à l'issue de la classe de seconde, dans des conditions assez semblables à l'orientation de fin de troisième. Les relations entre les enseignements généraux et technologiques sont ainsi beaucoup plus étroites que ne le sont les relations entre les enseignements technologiques et professionnels. Ce rapprochement particulier semble avoir été favorisé par la réforme du second cycle du secondaire de 1965, à l'origine du baccalauréat technologique.

Graphique 3 – Admissions en troisième générale, seconde générale ou technologique, réussite des baccalauréats généraux et technologiques, et taux de transition de 3e en 2nde

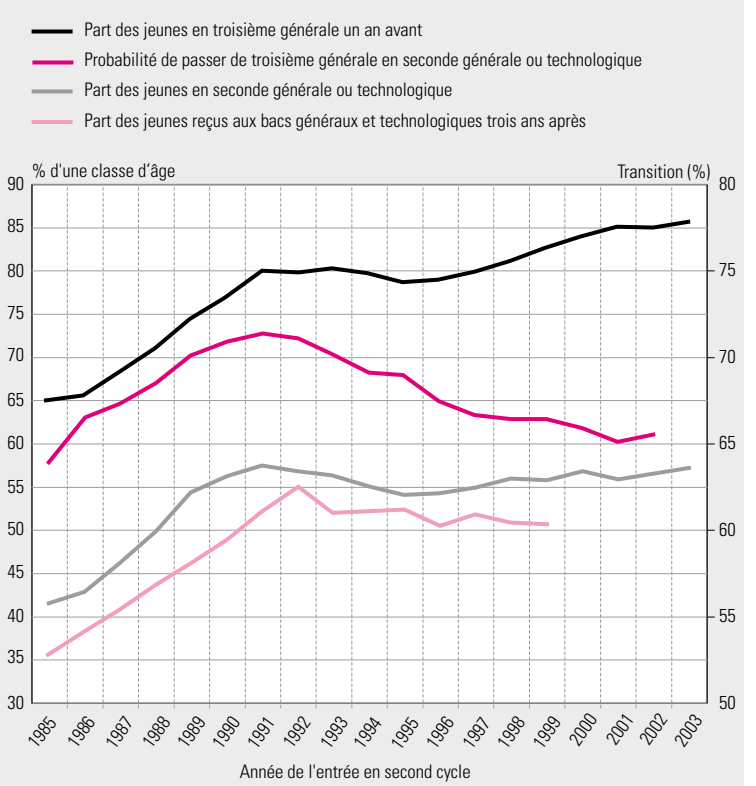

Source : DEP (enquêtes sur les effectifs d'élèves – tous ministères, public + privé) et INSEE (population par âges)

Champ : France métropolitaine

Lecture : à la rentrée 1999, 55,7 % d'une classe d'âge commençait une seconde générale ou technologique. 82 % des jeunes entraient l'année d'avant en troisième générale, et 50 % obtenaient un bac général ou technologique trois ans plus tard (à la session 2002).

Nota bene : La proportion de jeunes commençant un second cycle général et technologique est le produit de la proportion de jeunes en troisième générale par la probabilité de passages (voir *graphique 2* pour plus de détail).

Regain de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage depuis 1993

L'enseignement professionnel s'est assez profondément transformé à partir de 1985. Accessible à l'issue d'études générales plus longues, il est souvent prolongé par un baccalauréat. Son enseignement est aussi plus souvent dispensé par la voie de l'apprentissage.

Du côté de l'enseignement scolaire, la loi-programme sur l'enseignement technologique et professionnel de décembre 1985 fournit un cadre réglementaire à l'allongement des études. Beaucoup de CAP étaient condamnés par l'évolution économique et la spécificité excessive des métiers auxquels ils préparaient. Créer un nouveau diplôme, le baccalauréat professionnel, visait à donner un nouvel élan aux *lycées professionnels*. D'un point de vue strictement quantitatif, la remontée du palier d'orientation et ses conséquences ne leur ont pas été véritablement favorables. Les établissements se sont défaits, sans contrepartie d'ampleur égale, des classes préprofessionnelles de niveau et préparatoires à l'apprentissage, des quatrièmes et troisièmes préparatoires, qui constituaient le début du CAP et relevaient du second cycle court, et ensuite des quatrièmes technologiques, moins spécialisées, qui relevaient du premier cycle.

Du côté de l'apprentissage également, la stratégie de mise en valeur est passée par l'allongement des études. À partir de 1987, les centres de formation d'apprentis permettent de préparer les mêmes diplômes que les lycées professionnels. Des formations d'enseignement supérieur par l'apprentissage sont mises en place dans les écoles d'ingénieurs et les universités. Par ailleurs, le brevet professionnel est placé en formation initiale, où il constitue dorénavant une suite possible au CAP[3].

Le report du palier d'orientation en fin de troisième a plutôt servi, indirectement, les centres de formation d'apprentis. Réglementairement, un enfant pouvait commencer un CAP à 14 ans en lycée professionnel, mais devait attendre l'âge de 15 ou 16 ans pour devenir apprenti. Être apprenti dès 15 ans était soumis à une condition satisfaite à présent par tous : avoir accompli un premier cycle complet (loi Royer de 1974). Actuellement, un peu plus de six jeunes sur dix commencent leur second cycle « à 15 ans » selon la terminologie scolaire (soit 15 ans révolus en janvier), les autres ayant en général 16 ans. Dès lors, un élève « à l'heure » choisit un apprentissage au même titre qu'un enseignement professionnel en lycée.

De fait, le regain d'orientation vers les études professionnelles, observé à partir de 1993, va bénéficier presque exclusivement à l'apprentissage. Près de 36 % d'une classe d'âge commençait, à la rentrée 1985, un brevet d'études ou un certificat d'aptitude professionnels en lycée, quasiment autant dans chaque cas[4]. Ils représentaient environ 32 % d'une classe d'âge à la rentrée 1992, et un peu moins de 30 % aujourd'hui, où ils ne suivent plus que l'enseignement des BEP (ou CAP « en deux ans »). À l'inverse, la voie de l'apprentissage prend de l'importance de 1993 à 2000 *(graphique 4)*.

Graphique 4 – Apprentis et lycéens professionnels en second cycle de l'enseignement secondaire

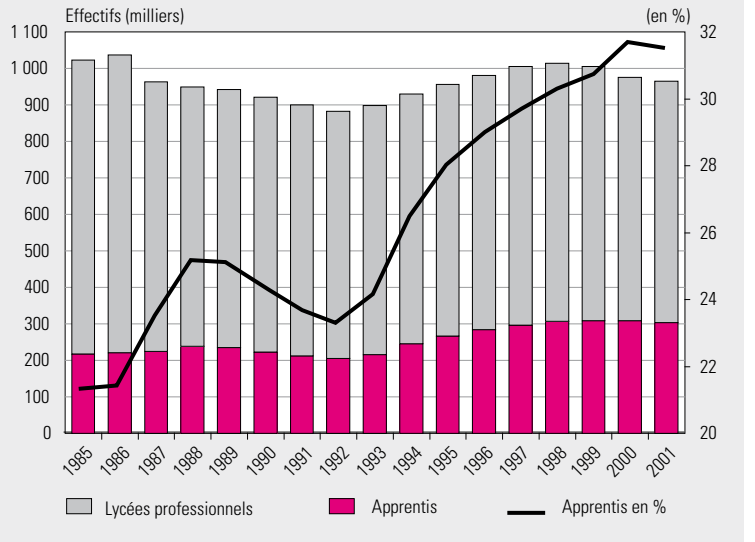

Source : DEP (effectifs d'élèves et d'apprentis)
Champ : France métropolitaine, uniquement les seconds cycles de l'enseignement secondaire.

NOTES

3. Ce diplôme était auparavant réservé à la formation continue et aux actifs expérimentés.

4. Les CAP accessibles en fin de troisième, dits « en deux ans », sont, en général, assimilés aux BEP (c'est le cas dans cette étude). Leurs enseignements continuent d'être dispensés dans les lycées, alors que les enseignements des CAP dits « en trois ans », qui étaient accessibles en fin de cinquième, disparaissent (aucun élève en première année à la rentrée 2002, 800 en deuxième année).

L'aspect pratique de l'enseignement, le contact avec l'entreprise, enfin la rémunération du contrat d'apprentissage, présentent alors un certain attrait. De plus, les aides au fonctionnement des centres de formation et celles perçues par les employeurs sont plus importantes. Par la suite, les préoccupations sur la durée de la vie active, et, à ce titre, en faveur d'une stabilisation des taux d'activité des plus jeunes et des plus âgés, ont vraisemblablement concouru à la promotion de cette voie de formation, qui présente l'originalité d'allier enseignement et activité professionnelle.

En 1999, 14 % d'une classe d'âge commence un CAP ou un BEP par la voie de l'apprentissage[5], pour 11 % en 1990. Parmi eux, 3 % d'une classe d'âge commence cet apprentissage après un passage au lycée, le plus souvent après une ou deux années de brevet d'études professionnelles. Significativement, cette catégorie a plus progressé que les autres entre 1990 et 1999.

Le nouveau baccalauréat et ses équivalents multiplient les possibilités de poursuites d'études après un CAP ou un BEP. En 1985, près de 4 % des jeunes poursuivaient en première technologique après leur BEP, et 1 % des jeunes passait en seconde « spéciale », après un CAP ou BEP (cette passerelle a disparu). Au total, un maximum de 6 % d'une classe d'âge atteignait alors le niveau du baccalauréat après un diplôme du second cycle professionnel[6]. Depuis la rentrée 1996, un jeune sur cinq poursuit vers un baccalauréat ou un diplôme professionnel équivalent : baccalauréat technologique ou professionnel, après la réussite d'un BEP, ou brevet professionnel après celle d'un CAP. Un d'entre eux sur quatre suit l'enseignement d'une première technologique (dite d'adaptation), et trois sur quatre une première année de baccalauréat ou de brevet professionnel. 4 % des jeunes préparent ce diplôme par la voie de l'apprentissage. Cette situation est stable ces cinq dernières années avec des redistributions internes en faveur des baccalauréats et brevets par l'apprentissage, mais au détriment des premières technologiques.

Deux fois plus de bacheliers en dix ans

En 1985, moins de 30 % des jeunes obtenaient le baccalauréat. Ils sont deux fois plus nombreux depuis 1995. La progression des flux de bacheliers a été plus forte que celle des entrées en terminale. En effet, la proportion de candidats réussissant le baccalauréat s'est nettement améliorée de 1985 à 1990, parallèlement à l'arrivée de cohortes plus fournies. Les taux de succès se sont à nouveau améliorés de 1996 à 2000, et, finalement, huit candidats sur dix ont obtenu le baccalauréat en 2000, pour moins de deux sur trois en 1984.

Comme lors de la première « explosion scolaire » des années 1960, le diplôme a changé. Créé en 1985, le baccalauréat professionnel a contribué pour près d'un quart à la progression. En 1992, la réforme des lycées a réorganisé et regroupé les « séries » des baccalauréats généraux et technologiques, afin, notamment, d'élargir le public des études supérieures de mathématiques et de sciences de l'ingénieur : les baccalauréats scientifiques ont fusionné, et les nombreuses spécialités technologiques ont été réunies en trois principales.

La première promotion de la réforme de 1992, celle du baccalauréat de 1995, est un peu particulière. Elle comptait, en seconde générale et technologique, 57 % des jeunes, comme la cohorte précédente. Cependant, la réforme a entraîné une réduction des redoublements en classe de première. Les jeunes qui l'auraient habituellement redoublé ont rejoint, à la rentrée 1994, les jeunes passant directement en terminale. Cette conjonction de deux cohortes a temporairement accru les effectifs et la représentation par classe d'âge de la promotion des bacheliers de 1995, sans augmentation semblable dans les générations. De ce fait, la stabilisation du recrutement des seconds cycles généraux et technologiques n'est visible, à l'étape du baccalauréat, qu'à partir de la promotion suivante, celle de 1996.

Le baccalauréat scientifique et le nouveau baccalauréat professionnel sortent renforcés des dix années de progrès rapide, avec 8 % de jeunes en plus en 1995 qu'en 1985 *(graphique 5)*. Espérés pour tirer pleinement parti du progrès scientifique et technologique, des flux plus nombreux de diplômés semblent ainsi avoir été acquis.

Après 1995, seul le baccalauréat professionnel gagne cependant de

NOTES

5. Plus de 16 % des jeunes effectuent une formation secondaire par l'apprentissage, avec les baccalauréat et brevet professionnels. Précisons aussi que pour plus d'homogénéité, on donne l'année de la rentrée au lieu de l'année civile (plus courante à propos des apprentis).

6. Les chiffres de l'enseignement agricole ne sont pas disponibles en 1985. On peut considérer cependant que les jeunes concernés représentent moins de 1 % d'une classe d'âge (valeur calculée pour 1990).

nouveaux publics. Le baccalauréat scientifique, obtenu par 16 % d'une classe d'âge en 2002, est notamment en retrait de deux points sur les promotions 1993 et 1994.

L'attrait du baccalauréat économique et social et du baccalauréat professionnel

La réforme des lycées semble avoir profité au baccalauréat économique et social, au détriment de celui de lettres. Les deux grades étaient à peu près à égalité autour de 1995. Le baccalauréat d'économie s'est maintenu depuis. Un jeune sur dix en est diplômé, soit deux fois plus qu'en 1985. En revanche, le baccalauréat littéraire ne compte plus que 6 % d'une classe d'âge, à peine plus qu'en 1985.

Les baccalauréats technologiques comptaient environ deux fois plus de jeunes en 1995 qu'en 1985. Plus d'un jeune sur dix était titulaire d'un baccalauréat technologique orienté vers le commerce, l'administration et les services – avec l'hôtellerie – en 1995, un peu moins depuis. Un jeune sur vingt obtient un baccalauréat technologique orienté vers les métiers de l'industrie ou la production agricole, et 3 % un baccalauréat de sciences médico-sociales et techniques du laboratoire, proportion globalement multipliée par deux depuis 1985.

Le développement massif de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur a connu un développement massif de 1987 à 1995, prolongeant l'essor de l'enseignement secondaire. L'effectif étudiant a augmenté de moitié, avec des taux de croissance de 7 % en moyenne de 1988 à 1993. Suit une période de repli jusqu'en 2001, en particulier dans les universités. Les effectifs repartent néanmoins à la hausse à la rentrée 2002, du fait d'une légère reprise des poursuites d'études des bacheliers, et, surtout, d'un accueil plus important d'étudiants de nationalité étrangère [Theulière, 2003].

L'enseignement supérieur français présente une plus grande complexité structurelle que celui de la plupart des pays développés [Attali, 1998]. Dans de nombreux pays, l'enseignement général et la recherche sont dispensés dans les universités, tandis que des instituts extérieurs aux universités proposent des enseignements de plus courte durée à vocation professionnelle ou technologique. En France, les enseignements technologiques et professionnels d'une part, l'enseignement général d'autre part, coexistent dans trois types d'établissements : les universités, les écoles et les lycées (classes supérieures). Le diplôme requis est le baccalauréat, et les candidats sont soumis à une sélection supplémentaire sur dossier scolaire, dans les classes de lycée préparant aux grandes écoles et dans la plupart des enseignements technologiques et professionnels.

Graphique 5 – Proportion de bacheliers dans une classe d'âge, en fonction de la « série » (1985 – 2002)

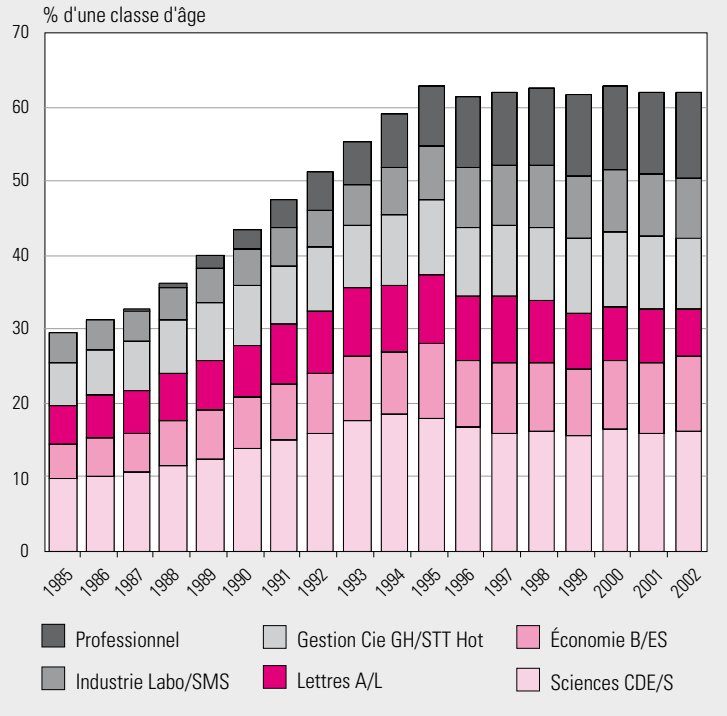

Source : DEP (résultats du baccalauréat) et INSEE (population par âges)
Champ : France métropolitaine

L'essor des brevets de techniciens supérieurs à la fin des années 1980

La coexistence d'universités, ouvertes aux bacheliers qui en font la demande, et d'établissements dont le recrutement est contingenté, aurait pu grossir uniquement les rangs des premières. Ce n'a pas été le cas. Les

lycées ont multiplié les ouvertures de classes préparatoires et surtout de sections de techniciens supérieurs, espérant ainsi développer l'enseignement supérieur scientifique et limiter les risques d'échec encourus à l'université par les bacheliers technologiques. Les sections de techniciens supérieurs (STS) ont admis des proportions croissantes de bacheliers technologiques de 1985 (31 %) à 1993 (48 %), alors qu'ils étaient plus nombreux tous les ans *(graphique 6)*. Par retombée, les bacheliers technologiques se sont moins inscrits en université. Ainsi, une politique volontaire d'ouverture d'enseignements adaptés, soutenue par une meilleure information sur leurs chances d'aboutir, semblent avoir permis aux bacheliers technologiques de choisir eux-mêmes une orientation plus propice à leur réussite que celle qui était la leur au milieu des années 1980.

Depuis 1998, cependant, ils poursuivent moins leurs études en sections de techniciens supérieurs, et une proportion importante de ceux qui préparent une discipline générale à l'université aurait préféré étudier en sections de techniciens supérieurs ou en instituts universitaires de technologie (IUT) [Lemaire, 2002]. Ces bacheliers technologiques « mal orientés » représentent encore près de 2 % des jeunes.

Les bacheliers généraux, exceptionnellement nombreux en 1995, se sont alors plus inscrits dans les disciplines générales des universités et les classes préparatoires aux grandes écoles – qui ont vraisemblablement anticipé le surnombre – que dans les enseignements technologiques contingentés. En 2000, ils étudient davantage en sections de techniciens supérieurs et en instituts universitaires de technologie (4 points de plus que le creux de 1995), ainsi que dans les écoles de commerce et d'arts (2 points de plus).

Les jeunes semblent limiter leurs ambitions et prévoir des études plus courtes – de deux ou trois ans après le baccalauréat – lorsqu'ils jugent que le marché du travail leur permettra de trouver facilement un emploi. À moins qu'une certaine promotion des études technologiques courtes ou des critiques de l'allongement des études n'aient modifié leurs choix d'orientation. L'enquête effectuée chaque automne, depuis 1993, auprès d'un échantillon de bacheliers commençant une première année d'études universitaires générales montre qu'environ un sur cinq compte étudier deux ou trois années [Lemaire, 2002 ; Lixi, 2003]. Ces intentions d'études courtes sont plus fréquentes en 2000 qu'en 1997, l'écart équivalant à 2 % de jeunes en plus. *A contrario*, les étudiants ont un peu moins envisagé de devenir enseignants.

Graphique 6 – Entrées des bacheliers dans l'enseignement supérieur (universités, lycées)

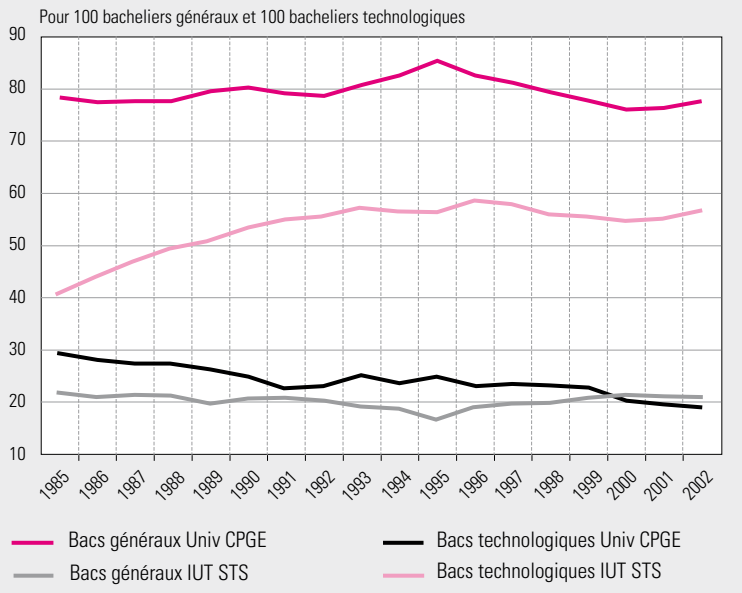

Sources : DEP (effectifs étudiants des lycées et universités, résultats du baccalauréat)
Champ : France métropolitaine à partir de la rentrée 1992, France sans TOM avant (les deux séries sont représentées aux rentrées 1992 et 1993)
Nota bene : il s'agit d'inscriptions de bacheliers en lycées (classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs) et universités. De l'ordre de 8 % des bacheliers généraux et 3 % des bacheliers technologiques sont accueillis dans des établissements non pris en compte.

Moins d'étudiants dans les universités de sciences

Les redistributions entre établissements d'enseignement supérieur et le repli récent du baccalauréat scientifique ont eu des conséquences importantes sur les enseignements universitaires, en particulier en physique et sciences de l'ingénieur [Lixi, Teissier et Vanderschelden, 2001]. Les universités de sciences ont perdu plus d'un étudiant sur dix entre 1995 et 2000, alors que les écoles d'ingénieurs et instituts universitaires de technologie en gagnaient quelques milliers.

L'allongement de la durée des études...

Les changements évoqués précédemment se sont soldés par un important allongement de la durée des études, en particulier entre 1985 et 1993. L'ouverture des enseignements à de nouvelles populations de jeunes s'est diffusée au même moment dans l'ensemble du système. Les jeunes ont étudié en plus fortes fractions en premier cycle, en même temps qu'ils se destinaient davantage aux études générales et technologiques, qu'ils réussissaient mieux leur baccalauréat et, manifestement, aussi, comme on va le voir, leurs études supérieures. Aussi, chacune des générations nées à la fin des années 1960 et au début des années 1970, a-t-elle poursuivi ses études de cycle en cycle comme d'âge en âge, en proportions supérieures à son aînée.

Finalement, au moins un jeune sur deux termine avec succès un second cycle général et technologique, diplômé du baccalauréat, à partir de 1994. C'est 20 % des jeunes de plus qu'en 1985. La plupart entreprennent des études supérieures, et leur scolarité dure de ce fait plus longtemps.

Par contre, ces jeunes ont parcouru plus vite l'enseignement secondaire que leurs prédécesseurs, puisqu'ils ont nettement moins redoublé. Les redoublements au collège ont chuté à l'arrivée des cohortes d'élèves plus massives, entre 1985 et 1990 ; ils ont, d'ailleurs, à nouveau diminué depuis 1998. Les redoublements de terminale ont baissé, eux aussi, du fait de l'amélioration des taux de réussite au baccalauréat, et ceux des premières générales et technologiques, plus tardivement, avec la réforme des lycées.

Parallèlement, plus de quatre jeunes sur dix achèvent la préparation d'un diplôme de l'enseignement professionnel. Pour sa part, l'enseignement professionnel a connu un double allongement, en amont, avec la disparition du second cycle court, corollaire de la suppression du palier d'orientation de cinquième, et en aval, avec le développement du nouveau baccalauréat professionnel et de ses équivalents.

Globalement, les jeunes ont étudié près de deux ans de plus, l'*âge de fin d'études* passant de 19,9 ans en 1985 à 21,7 ans en 1995 *(tableau 1)*. Ainsi, quatre jeunes sur dix étaient scolarisés à 19 ans à l'automne 1985, quasiment autant à 20 ans en 1989, puis à 21 ans en 1993. L'allongement

Tableau 1 – Taux de scolarisation par âge (1985 à 2001)

% des classes d'âges																	
Septembre...	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
...à juin	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Âge révolu en janvier :							(1)	(1)			(2)						
15 ans (3)	98	98	99	99	99	99	99	98	98	98	98	99	99	99	98	98	98
16 ans	91	92	93	94	95	96	96	97	97	97	97	96	97	97	97	97	98
17 ans	82	84	85	87	89	90	92	92	93	93	93	92	92	92	92	92	92
18 ans	59	62	65	69	73	76	79	82	83	84	85	84	83	82	81	80	80
19 ans	40	44	48	52	56	61	65	69	69	72	72	72	71	69	68	67	66
20 ans	27	29	32	35	39	43	47	50	54	57	58	58	57	56	54	52	52
21 ans	19	21	22	25	27	30	34	36	41	43	45	45	45	44	43	41	40
22 ans	14	15	16	17	19	21	24	26	29	31	33	34	34	34	35	34	32
23 ans	10	10	11	11	13	15	16	16	19	21	23	23	24	25	25	26	25
24 ans	8	8	8	8	9	9	10	11	12	13	14	15	15	17	17	18	17
25 ans	6	6	6	6	6	7	7	8	9	9	10	10	11	11	11	12	12
Somme des taux de scolarisation de 14 à 25 ans	4,6	4,7	4,8	5	5,3	5,5	5,7	5,9	6,1	6,2	6,3	6,3	6,3	6,3	6,2	6,1	6,1
Âge espéré de fin d'études sans étudiant de + de 25 ans	19,6	19,7	19,8	20	20,3	20,5	20,7	20,9	21,1	21,2	21,3	21,3	21,3	21,3	21,2	21,2	21,1
Âge espéré de fin d'études avec étudiants de + de 25 ans	19,9	20	20,1	20,3	20,6	20,8	21	21,2	21,4	21,6	21,7	21,6	21,6	21,6	21,6	21,5	21,5
Variation dans le temps de l'espérance (en année)		0,12	0,16	0,21	0,21	0,23	0,24	0,18	0,24	0,13	0,08	0,00	-0,01	-0,03	-0,03	-0,04	-0,03

(1) Un recensement plus rigoureux des collèges et lycées semble à l'origine du léger surcroît de sortants (année du test du nouveau recueil individualisé). Grâce à celui-ci, la scolarisation à 20 ans est mieux distinguée de celle des 19 ans à la rentrée 1993.

(2) Pour plus d'homogénéité, ces taux de sorties par âges sont estimés en prélevant une même fraction de doubles inscriptions d'étudiants qu'à la rentrée 1995, celles-ci étant mieux prises en compte à partir de la rentrée 1996.

(3) Les apprentis de quinze ans sont agrégés à ceux de seize ans depuis le début des années quatre-vingt-dix. Le taux de poursuites d'études à quinze ans est un peu sous-évalué, et celui à seize ans surévalué d'autant.

Champ : France métropolitaine

Sources : DEP (effectifs d'élèves et d'étudiants), Insee (population totale par âges).

des études a été particulièrement important autour de 1990, dépassant 0,2 année par an.

Depuis 1997, au contraire, les jeunes poursuivent un peu moins leur scolarité de 18 à 21 ans. La baisse la plus forte, constatée à la rentrée 2000, équivaut alors à un raccourcissement de la scolarité de près de 0,04 année. Au contraire de la hausse des poursuites d'études, vécue simultanément par différentes générations de jeunes, les parcours se sont stabilisés longitudinalement, dans le sens où les générations les plus récentes ont étudié en plus faibles proportions dès 17 ans. Ainsi, en incorporant les résultats de la rentrée 2002, les générations qui totalisent le plus d'années d'études entre 16 et 25 ans ne sont pas les dernières nées, mais les générations 1976 et 1977 [Durier, 2004].

Encadré 1 – Les sortants de formation initiale

Observer le niveau d'études des jeunes au sortir de l'école semble être une particularité française. Les travaux de planification économique des années 1960 nécessitaient une connaissance précise de la transition entre l'école et la vie active, que se sont efforcés de fournir depuis 1973, les bilans *Formation Emploi* (Céreq, Insee et Seis, 1978). Celui de 1996 a précisé l'étape de la sortie de formation initiale, première interruption, d'au moins un an, d'un parcours amorcé à l'école primaire et prolongé éventuellement par un apprentissage (Céreq, DPD et Insee, 1998). L'apprentissage a été ainsi intégré au parcours de formation initiale, parce que les jeunes qui se destinent à l'enseignement professionnel font un véritable choix entre le lycée professionnel et l'apprentissage, où ils préparent des diplômes identiques.

Les diplômes obtenus par les sortants de formation initiale sont comptabilisés l'année qui suit la fin de leurs études, à l'aide des enquêtes sur l'emploi. La part des jeunes les plus mobiles, tels que les plus diplômés, semble être un peu sous-estimée, d'après la nouvelle enquête en continu.

...A RÉDUIT LE NOMBRE ANNUEL DES SORTANTS DE FORMATION INITIALE

Les enseignements reçus par les sortants de formation initiale intéressent à divers points de vue, et tout d'abord, depuis les années 1960, les pouvoirs publics et les partenaires sociaux *(cf.* encadré 1*)*. Les cohortes de sortants contribuent en effet au renouvellement de la population active, et on en espère plus de compétences pour accompagner des progrès scientifiques de plus en plus rapides, ainsi que, ces dernières années, le développement des connaissances acquises par leurs aînés parallèlement à leur emploi. Par ailleurs, différents acteurs de l'éducation, des « fabricants » de diplômes aux élèves et à leurs familles, évaluent la pertinence des enseignements dispensés en suivant la carrière professionnelle des intéressés. Enfin, depuis la loi d'orientation de 1989, on espère qu'aucun jeune n'interrompe ses études initiales avant la fin d'un CAP ou BEP, aux niveaux de formation français VI et Vbis.

Au total, en France métropolitaine, environ 780 000 jeunes par an ont quitté le système éducatif de 1997 à 2001, contre 650 000 à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Pourtant, les 650 000 sortants du début des années 1990 étaient issus des générations nombreuses du « baby boom », qui comptaient alors environ 860 000 jeunes *(graphique 7)*.

Graphique 7 – Effectifs de sortants du système éducatif, de jeunes en âge d'arrêter leurs études, et variation de la durée des études

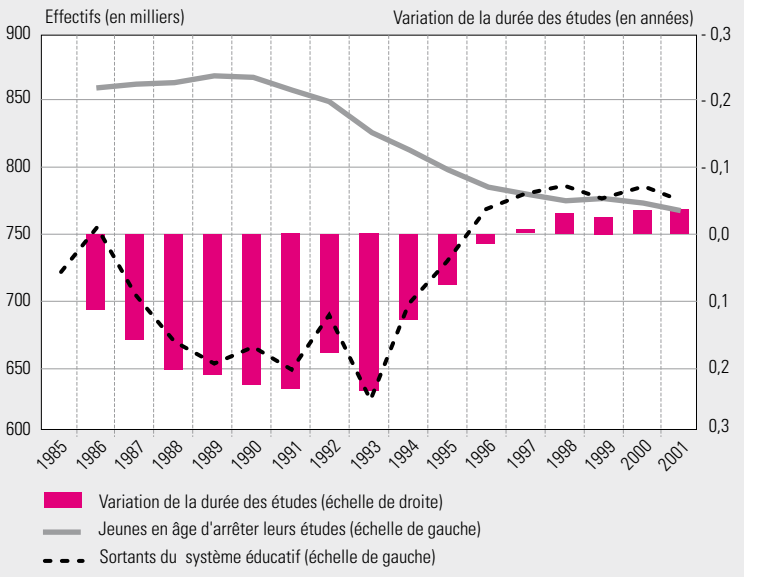

Source : DEP (effectifs d'élèves et d'étudiants) et INSEE (population par âges)
Champ : France métropolitaine
Lecture : Les statistiques scolaires permettent d'estimer que 784 milliers de jeunes sortent du système éducatif courant 2000 en France métropolitaine *(voir encadré 2)*. C'est un peu plus que les 777 milliers de jeunes en âge d'arrêter leurs études. Ce surcroît des sortants sur les jeunes du même âge est dû à la légère diminution de l'espérance de scolarisation (-0,04 année à la rentrée 2000, échelle de droite).

Cela est dû au fait que l'allongement des études a réduit la taille des flux de sortants. Poursuivant leurs études en plus forte proportion à chaque âge, les jeunes les ont interrompues en proportions plus faibles à chaque âge (*cf.* tableau de l'encadré 2). En prenant pour norme le nombre de jeunes de leurs *générations d'âge à interrompre leurs études*[7], on constate que l'allongement de celles-ci a limité les flux annuels de sortie à moins de 80 % d'entre eux de 1988 à 1992/1993. Ce mécanisme est nommé « rétention » dans le système éducatif *(cf.* encadré 2).

Les générations peu nombreuses, nées après 1973, ont atteint 21 ans à partir de 1994. L'allongement des études ralentit alors nettement. Avec la stabilisation de la durée des études, les cohortes de sortants se succèdent au même âge, à un intervalle donc égal à un an. Le nombre annuel de sortants devient alors égal à l'effectif des générations au même âge.

Alors que le chômage des jeunes était élevé, l'allongement des études a nettement restreint les flux de sortie du système éducatif, et, en corollaire, les flux de jeunes recherchant un premier emploi stable. Après 1994, avec la baisse démographique, le nombre maximal de sortants du système éducatif – attendu d'une durée stable d'études – fluctue autour de 750 000. Le vieillissement de la population et le financement des retraites préoccupent alors de plus en plus, ce qui incline à maintenir, voire à allonger la période d'activité, et à cesser d'écourter celle des jeunes *(graphique 7)*.

Graphique 8 – Distribution des sortants de formation initiale en fonction du diplôme le plus élevé qu'ils déclarent

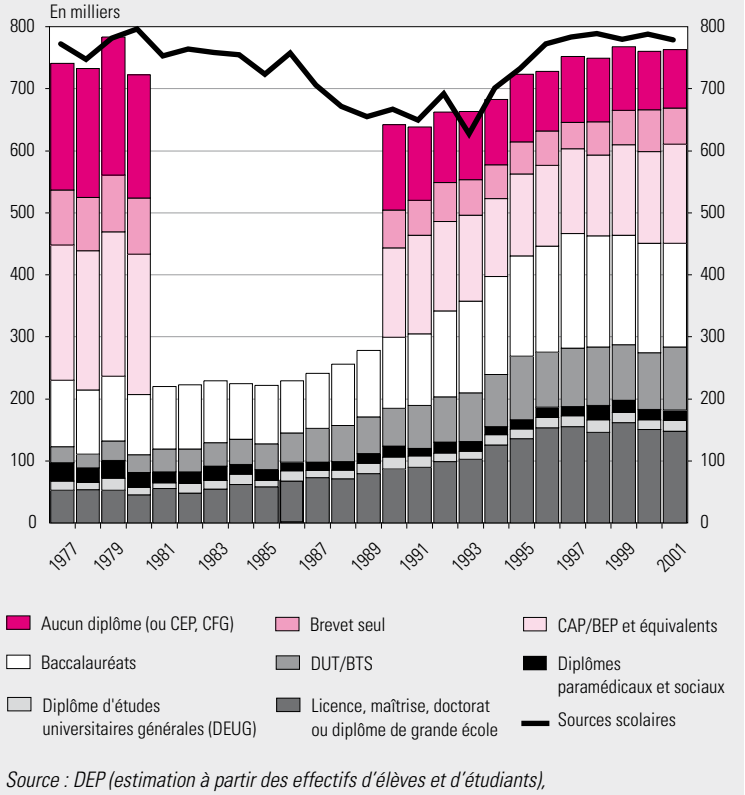

Source : DEP (estimation à partir des effectifs d'élèves et d'étudiants), INSEE (enquêtes Emploi 1975-2002)
Lecture : se reporter à l'encadré 3.

Deux fois plus de sortants diplômés de l'enseignement supérieur

Les jeunes interrompant leurs études initiales avec un diplôme d'enseignement supérieur étaient deux fois plus nombreux en 1996 qu'en 1985. Depuis, les flux sont stables, en nombre comme en proportion. Ainsi, ces dernières années, au moins 37 % d'une classe d'âge termine ses études titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur.

La progression la plus forte a été celle des diplômés des cycles longs du supérieur, c'est-à-dire des détenteurs de licences, maîtrises, doctorats et diplômes de grandes écoles. Aujourd'hui, au moins 20 % d'une classe d'âge finit ses études avec l'un de ces diplômes. C'est près de trois fois plus qu'en 1985 *(graphique 8)*.

La progression constatée de 1985 à 1995 est due pour moitié à l'arrivée de promotions nombreuses de bacheliers généraux *(graphique 9)*. Les progressions enregistrées à la sortie de formation initiale suivent à peu près de cinq ans l'obtention d'un baccalauréat général. Ainsi, les progressions particulièrement fortes des flux de sortants 1994, 1995 puis 1996, répercutent celles des bacheliers généraux des sessions de 1989, 1990 et 1991. Environ 2 % d'une classe d'âge de plus par an termine alors ses études avec au minimum une licence.

NOTE

7. On ne peut raisonnablement pas se référer à l'effectif des générations à la naissance, à cause des décès et migrations. La « normale » est donnée par une moyenne des effectifs des classes d'âges, pondérée par la distribution par âges des sortants.

Encadré 2 – Le phénomène dit de la « rétention »

En négligeant les conséquences de déséquilibres des mouvements migratoires, des taux de jeunes sortants du système éducatif à chaque âge s'estiment par différence entre les taux de scolarisation d'une même génération deux années consécutives. Par exemple, sachant que 92 % des jeunes de la génération 1970 sont scolarisés à 16 ans (rentrée 1986) et 85 % à 17 ans (rentrée 1987), on estime qu'environ 7 % – 92 % moins 85 % – des jeunes de cette génération interrompent leurs études en 1987. Autre simplification, on envisage la situation des jeunes de 15 à 25 ans.

Taux de sortie par âge et durée des études

Ces taux de jeunes sortants d'école par âge permettent de concevoir simplement la relation entre la taille des flux de sorties du système éducatif et l'évolution de la durée d'études, telle que la caractérise l'espérance de scolarisation, son estimateur conjoncturel. La somme, selon l'année de sortie, de ces taux par âge varie entre 78 % en 1991 et 106 % en 2000 *(tableau ci-dessous)*. La totalisation « en diagonale », selon la génération, de ces mêmes taux de sortie par âge, montre que, logiquement, 100 % de chacune d'entre elles a terminé ses études *(tableau)*. L'âge moyen de sortie progresse de 0,2 année par an entre la génération 1966 et la génération 1973, abstraction faite des années de scolarité au-delà de 25 ans. Les générations 1976 et 1977 semblent cumuler le plus grand nombre d'années de scolarité, autrement dit avoir étudié le plus longtemps, en incorporant les données de 2002-2003.

On pouvait imaginer une sorte de report temporaire des départs, qui, décalant les âges, aurait eu, par un jeu de compensation, peu d'effet sur les flux annuels de sortie. Les calculs montrent que cette conception est erronée.

La sortie de formation initiale, ou première interruption d'études, étant un événement unique de l'existence, les cohortes de sortants conservent la trace de leurs effectifs initiaux (sinon de leur bagage scolaire). La cohorte 1967, qui a quitté le système scolaire l'année où la prolongation de l'obligation scolaire était portée à 16 ans, reste ainsi numériquement bien plus faible que ses aînées.

Tableau 2 : Taux de jeunes sortants du système éducatif par années d'âges (sorties +/- migration)

% des effectifs de jeunes

Année de sortie :	**1986**	**1987**	**1988**	**1989**	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**
Année de naissance des jeunes de 15 ans :	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Âge révolu en janvier :							(1)	(1)			(2)					
15 ans et moins	8	6	6	5	4	4	4	3	3	3	4	2	3	3	4	1
16 ans	8	7	6	5	4	4	4	5	4	4	4	4	5	5	5	5
17 ans	21	19	16	14	12	11	9	9	9	8	9	10	10	11	12	12
18 ans	15	14	13	13	12	11	10	13	11	12	13	13	13	14	15	14
19 ans	11	12	12	14	14	14	15	15	12	14	15	14	15	15	16	15
20ans	6	7	7	9	9	9	11	9	11	12	13	13	14	12	13	12
21ans	5	5	6	6	6	6	8	6	10	10	11	10	10	9	9	9
22 ans	4	4	4	4	5	5	7	7	8	9	10	10	10	9	9	10
23 ans	2	2	3	2	4	5	5	4	6	7	8	8	8	8	7	9
24 ans	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	4	4	5	5	5	6
25 ans et plus	6	6	6	6	6	7	7	8	9	9	10	10	11	11	11	12
Somme une même année	87,7	83,7	80,1	79,5	78,8	77,7	83,1	80,4	84,9	92	100,9	98,5	103	101,7	105,9	105,2
Somme selon la génération							100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Âge espéré de fin d'études sans étudiants de plus de 25 ans							19,6	19,8	20,0	20,2	20,4	20,7	20,9	21,1	21,3	21,33
Âge espéré de fin d'études avec étudiants de plus de 25 ans							nd	nd	nd	nd	20,84	21,05	21,29	21,47	21,64	21,73
Rappel génération							1966 (3)	1967 (3)	1968 (3)	1969 (3)	1970	1971	1972	1973	1974	1975

(1) et (2) : *cf.* tableau 1.

(3) Ces calculs tiennent compte des poursuites d'études des jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans en 1982, 1983 et 1984 (Rondeau, 1985). Ils supposent que 98 % des jeunes de quinze ans poursuivaient alors leurs études (comme en 1985), et 90 % des jeunes de seize ans à la rentrée 1981 (comme en 1982).

Champ : France métropolitaine.

Source : DEP (effectifs d'élèves et d'étudiants), Insee (population totale par âges).

Lecture : suivre « en diagonale » les séries de taux grisés. Ainsi, 7 % des jeunes de la génération 1970 interrompent leurs études en 1987, puis 16 % en 1988, 13 % en 1989, … , 3 % en 1995, enfin 10 % à 25,5 ans et davantage (les suites sont négligées pour les besoins du modèle), soit 100 % au total, et à l'âge de 20,5 ans en moyenne.

La progression était régulière mais plus limitée, d'un peu plus d'un demi-point par an, les années précédentes (de 1986 à 1993), et stable auparavant depuis la fin des années 1970.

Sans que cela ne soit visible sur le *graphique 9*, le rapport entre, au numérateur, le flux de sortants diplômés des cycles longs de l'enseignement supérieur, et, au dénominateur, le flux de bacheliers généraux, a sensiblement augmenté dans l'intervalle. Les jeunes qui sortaient diplômés des cycles longs du supérieur au début des années 1980 représentaient un tiers de ceux qui avaient été reçus à un baccalauréat général cinq ans plus tôt. Ils en représentent la moitié au début des années 1990, puis une proportion d'environ 56 %, sans changement, depuis 1995. Les flux de sortants diplômés des cycles longs du supérieur se sont davantage développés que les promotions de bacheliers généraux. Les chances de réussir se sont nettement améliorées[8]. La politique dite de rénovation des diplômes universitaires d'études générales (Deug), initialisée au milieu des années 1980, visait à améliorer le fonctionnement des premiers cycles universitaires. Finalement, selon cet indicateur, l'amélioration de la réussite a autant contribué, entre 1985 et 2001, à la progression des flux de sortants diplômés des cycles longs du supérieur que la croissance des flux de bacheliers généraux.

Davantage de diplômés littéraires et économiques que scientifiques

Ces dernières années, les diplômés des cursus longs de l'enseignement supérieur sont deux fois plus souvent titulaires de diplômes de lettres et arts, sciences humaines ou des secteurs économiques du commerce et des services, qu'ils ne sont diplômés de mathématiques, sciences, mécanique et électronique, et de façon générale, des secteurs économiques de l'industrie, selon l'*Enquête Emploi*. Les docteurs en médecine et en chirurgie dentaire – un peu moins de 1 % d'une classe d'âge – relèvent des services selon cette classification.

D'après les statistiques de diplômes délivrés, les licences de sciences juridiques, économiques, humaines, lettres et arts se sont davantage diffusées que l'ensemble constitué par les licences de sciences et les diplômes d'ingénieurs. Ces licences d'économie, de droit et de lettres sont délivrées à l'équivalent[9] de 12 % des jeunes en 2001, pour moins de 5 % en 1986, les diplômes de sciences l'étant aux mêmes dates à l'équivalent de 7,5 % et 3 % d'une classe d'âge. Par contre, les diplômes délivrés en médecine et en pharmacie sont moins nombreux en 2000 ou 2002 qu'en 1985 en raison du *numerus clausus*.

Graphique 9 – Flux annuels de sortants diplômés des cycles longs du supérieur et promotions de bacheliers généraux

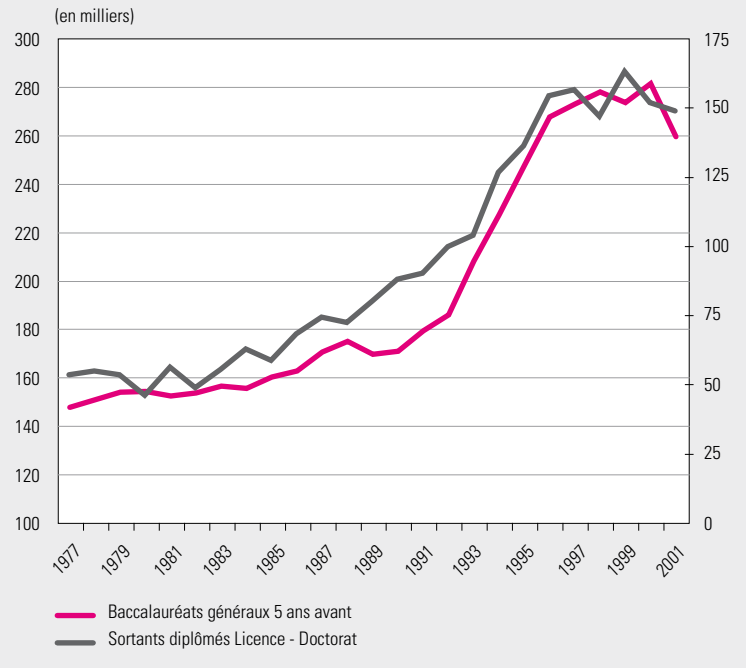

Source : DEP (nombre de bacheliers) et Insee (enquêtes Emploi 1977-2002)
Champ : France métropolitaine

NOTES

8. Cet indicateur porte sur l'ensemble des filières longues de l'enseignement supérieur, et ne porte, au dénominateur, que sur les séries générales du baccalauréat. Il a une signification générale. Moyennant quoi, les bacheliers technologiques sont assez exceptionnellement diplômés d'études supérieures longues, et les jeunes provenant d'autres pays qui obtiendraient ces diplômes ont peu de chance d'être pris en compte par les enquêtes françaises sur l'emploi (et comptés au numérateur).

9. Ces statistiques sur les diplômes sont peu précises pour estimer la proportion réelle de jeunes qui en sont titulaires. La proportion est surestimée en langues et sciences humaines (en particulier), où des proportions significatives des jeunes possèdent plusieurs diplômes, et sous-estimée dans les spécialités enseignées en écoles, qui échappent au constat.

Plus forte progression des BTS et DUT, surtout de commerce et de services

Depuis 1997, de l'ordre de 17 % d'une classe d'âge achève ses études avec un diplôme sanctionnant la réussite d'un cycle court de l'enseignement supérieur. Les principaux diplômes de cette catégorie sont aujourd'hui les brevets de technicien supérieur (BTS) et les diplômes universitaires de technologie (DUT) (13 % d'une classe d'âge par an). Ils possèdent une vocation technologique et leurs enseignements sont échelonnés sur deux ans. Un BTS ou DUT sur trois est orienté vers les mathématiques, les sciences et les métiers de l'industrie, parmi les sortants de formation initiale, comme parmi l'ensemble des diplômes délivrés. L'étude des résultats d'examens montre que les titres préparant aux métiers de l'industrie ont doublé entre 1987 et 2001, relativement aux effectifs des classes d'âges jeunes. La progression de ceux destinant aux métiers des services et du commerce a été encore plus forte, avec une multiplication par trois dans le même laps de temps.

De l'ordre de 2 % des jeunes détiennent, à la fin de leur cursus initial, un diplôme paramédical ou social d'infirmier, de kinésithérapeute, d'orthophoniste ou de travailleur social, à la vocation professionnelle affirmée. Ces formations s'échelonnent souvent sur trois ans, voire plus. Enfin, une proportion semblable des jeunes possède uniquement un diplôme d'études universitaires générales (Deug), car ils ont échoué, le plus souvent, aux examens de licence. Les effectifs de ces deux groupes ont peu évolué depuis 1987.

Davantage de sortants bacheliers…

Les départs de l'école avec un baccalauréat sont plus de deux fois plus fréquents actuellement qu'en 1985. Les répartitions par séries de baccalauréat sont cependant difficiles à interpréter, les jeunes déclarant parfois, à niveau de diplôme égal, la filière qui leur paraît être la plus prestigieuse[10]. Il est ainsi difficile de déterminer précisément dans quelles proportions y contribue le nouveau baccalauréat professionnel.

L'essor des enseignements généraux et technologiques de 1985 à 1990, conjugué aux poursuites d'études croissantes des CAP et surtout BEP vers le baccalauréat, a fortement restreint les flux de sortants de CAP et BEP. À la fin des années 1970, 26 % à 27 % des jeunes par an arrêtent leur formation initiale avec l'un de ces diplômes, pour 16 % en 1990. Les enquêtes sur l'emploi ne permettent pas de se faire une idée très précise des CAP et BEP obtenus à la sortie de formation initiale pendant les années 1980 *(cf* encadré 3*)*. La baisse survenue entre 1985 et 1991 est chiffrée à 12 points par les synthèses d'inscriptions, que le jeune ait ou non obtenu le diplôme (Insee, 1993).

… et aussi d'apprentis

Par contre, la remontée de l'apprentissage et la vitalité du marché du travail ont contribué à ce que les sorties de diplômés des BEP et CAP soient plus fréquentes autour de 2000 (21 % d'une classe d'âge en 2001). En se référant à la situation de 1998, et en supposant les choix entièrement libres en fin de CAP ou de BEP[11], l'impact de la conjoncture favorable de l'emploi sur les départs après les classes technologiques et professionnelles de l'enseignement secondaire peut être évalué à 1 % d'une classe d'âge en 2000 et moitié moins en 2001. Était-ce plus rémunérateur de prendre un emploi après son BEP fin 2000, que de commencer à travailler fin 2002 titulaire d'un baccalauréat professionnel ?

Un jeune sur cinq sort toujours du système scolaire avec au mieux le brevet

Sans changement significatif depuis 1994, un jeune sur cinq quitte, chaque année, le système éducatif sans posséder de baccalauréat, de BEP ou de CAP *(graphique 8)*. Ils étaient deux fois plus nombreux en valeur absolue à la fin des années 1970, et représentaient alors environ 35 % d'une classe d'âge. Ces jeunes se subdivisent en deux groupes à peu près égaux. Les premiers ont étudié jusqu'à la fin d'un CAP ou d'un BEP mais ont échoué à l'examen. Les seconds ont interrompu leurs études avant.

Ainsi, un peu plus d'un jeune sur dix déclare avoir été jusqu'au bout d'un second cycle du secondaire, mais ne pas être titulaire d'un baccalauréat, BEP ou CAP. À ce compte, un peu plus d'un jeune sur dix a suivi la formation sans réussir à obtenir le diplôme. Les échecs au CAP ou au BEP apparaissent

NOTES

10. C'est ce que montrent les recoupements précis entre diplômes déclarés par les ménages et statistiques scolaires.

11. Ceci suppose, en d'autres termes, que les élèves qui le souhaitent trouvent une place en baccalauréat ou brevet professionnel.

Encadré 3 – Concepts, définitions, indicateurs

Âge : l'âge est chiffré à partir de *l'année de naissance*, en années révolues en début d'année. C'est, autrement dit, la partie entière de l'âge en début d'année.

Classe d'âge : population totale à cet âge. Les effectifs pris en compte sont les estimations post-censitaires, et, depuis 1999, les estimations publiées par l'Insee au *Bulletin mensuel de statistiques*. Les estimations post-censitaires révisent, en général, les taux de scolarisation publiés à l'époque.

Durée d'études et espérance de scolarisation : la ***durée d'études*** d'une génération est calculée en assimilant chaque ***taux de scolarisation*** à une proportion de jeunes poursuivant des études pendant un an (sans tenir compte des vacances). Cela permet de passer d'un taux à une durée. Globalement, la somme des taux de scolarisation d'une même génération donne la durée de ses études. On part d'un âge où tous les jeunes étudient pour estimer l'***âge de fin d'études***.

L'espérance de scolarisation est un estimateur conjoncturel de la durée des études. Construite selon le principe de l'espérance de vie, c'est la somme, sur l'âge, une même année, des taux de scolarisation.

L'âge espéré de fin d'études est une espérance de scolarisation commençant à un âge où tous les jeunes étudient. C'est aussi le meilleur estimateur de l'âge auquel les générations cessent d'étudier.

Enseignement professionnel et « lycées professionnels » : quelques milliers d'élèves préparent un brevet d'études ou un baccalauréat professionnel en lycée général et technologique. À l'inverse, des lycées professionnels dispensent des enseignements de premier cycle, qui sont essentiellement, aujourd'hui, des troisièmes technologiques, et, de façon assez exceptionnelle, des classes du second cycle général et technologique.

Génération : ensemble des personnes nées la même année

Génération *en âge de sortir de formation initiale* : c'est la somme sur l'âge, une même année, des effectifs par année d'âge vivant en France métropolitaine (estimation Insee), pondérée par la distribution par âge des sortants du système éducatif (statistiques scolaires).

Niveaux de formation : postes de la classification française des enseignements mise au point durant les années 1960. Ceux-ci considèrent la classe atteinte dans l'enseignement secondaire et le diplôme obtenu dans l'enseignement supérieur.

Part d'une classe d'âge : fréquence, parmi l'ensemble des jeunes d'âge concerné, d'un événement de la scolarité (obtention du baccalauréat, entrée en classe de troisième, sortie de formation initiale avec un diplôme, etc.). Cette fréquence est significative lorsque l'événement est unique dans la vie d'une personne. Aussi c'est en général le rapport entre un *flux* et l'effectif de la population totale au même âge. Le calcul peut être affiné en le décomposant par années d'âge (flux d'un âge/population d'un âge). Cette décomposition par âge permet de reconstituer la façon dont une génération a vécu l'événement. La somme sur l'âge, une même année, des composants par âge donne un indicateur conjoncturel, représentatif de celui d'une génération lorsque son « calendrier », ou rythme, est stable (condition rarement remplie, comme en témoignent la dimension des flux de sortants et le baccalauréat 1995).

Sortie de formation initiale : la sortie de formation initiale est la première interruption d'au moins un an du parcours de formation ; c'est la fin d'un apprentissage sous contrat entrepris l'année suivant le collège ou le lycée.

Les sortants de formation initiale sont repérés dans les ***enquêtes annuelles sur l'emploi*** de l'année suivante, pour limiter les dévers imputables à la mobilité et aux surdéclarations de diplômes. Un jeune venu travailler en France après ses études peut y figurer, mais non celui parti commencer sa carrière ailleurs. Les jeunes sortis du système éducatif en 2001, par exemple, sont identifiés dans l'enquête de mars 2002. Les effectifs de sortants par diplômes et classes sont extrapolés à la population totale, âge par âge. Ils sont *un peu* sous-estimés les dernières années, les questions des enquêtes 1990-2002 n'étant pas explicitement adaptées à cette exploitation. De 1982 à 1989, seuls les jeunes qui ne poursuivaient pas d'études étaient interrogés sur leur départ du système scolaire. Les apprentis étaient explicitement exclus du champ et ne pouvaient, de ce fait, être pris en compte, ni avant, ni après leur apprentissage.

Les ***statistiques scolaires*** permettent d'estimer des flux de fins de formation initiale, en supposant que ces dernières sont responsables, avec les entrées et les décès, du renouvellement des effectifs des enseignements secondaire et supérieur (apprentis inclus). Par exemple, les 785 000 sortants de 2000 sont obtenus par différence entre les 766 000 entrées, à la rentrée 2000, dans le secondaire en provenance du primaire, puis la variation, de la rentrée 1999 à celle de 2000, des effectifs d'ensemble des formations secondaires et supérieures (- 24 000), enfin les 5 000 (environ) disparitions par décès. Cette estimation aussi robuste que grossière suppose un équilibre des mouvements migratoires et une relative stabilité des reprises d'études, qui pèsent alors autant sur les entrées que les sorties.

plus nombreux (7 % à 8 % des jeunes) que les échecs au baccalauréat (3 % des jeunes). Les chances de réussite aux baccalauréats sont plus élevées, les redoublements plus fréquents. De plus, une partie des candidats malchanceux est déjà diplômée d'un BEP, et les autres peuvent bénéficier des formations professionnelles abrégées mises en place dans le cadre de la loi quinquennale de 1993.

En revanche, de 8 à 9 % de jeunes n'ont pas atteint le terme d'un second cycle de l'enseignement secondaire. Dans moins d'un cas sur quatre, ils se sont arrêtés en fin de seconde ou première générale ou technologique (2 % des jeunes). Le plus souvent, ils ont interrompu leur parcours après une première année de second cycle professionnel, en fin de premier cycle, voire en deçà (7 % à 8 % des jeunes). Cette définition est celle des « niveaux » de formation VI et Vbis de la classification française des années 1960, mise en place sous l'égide du Commissariat général du Plan, et constitue le seuil national de « qualification minimale ». Ainsi, la loi d'orientation de 1989 et la loi quinquennale sur l'emploi de 1993 projetaient que l'ensemble des jeunes étudient jusqu'à l'année terminale d'un CAP ou d'un BEP, grâce au développement de l'enseignement professionnel. Depuis, la priorité à l'emploi et les actions contre l'exclusion ont suscité les programmes « nouvelles chances » de l'éducation pour localiser et prévenir les sorties précoces [Moisan, 2002], et « Trace » du ministère de l'emploi, pour faciliter leur insertion professionnelle et sociale [Mas, 2003].

Le seuil minimal d'études défini par les organismes internationaux est la réussite d'un second cycle de l'enseignement secondaire, attestée par une certification, telle qu'un baccalauréat, un BEP ou un CAP [OCDE, 2003]. Ce seuil donne, comme on vient de voir, 20 % de jeunes finissant leurs études initiales sans un bagage suffisant[12], pour 7 % à 8 % selon le concept national (niveaux VI-Vbis). Le critère que représente l'obtention d'un titre, parait, au fond, plus juste que le critère national (l'inscription à l'enseignement), puisque ce titre constitue un « signal » des connaissances acquises, important pour les employeurs. Toutefois, ces certifications ne sont pas des bases de comparaison parfaites. Elles sont assez inégalement sélectives dans les différents pays, allant, en schématisant, du relevé de notes au véritable diplôme.

Pour autant, le seuil national des « niveaux » VI et Vbis présente aujourd'hui le défaut, de déprécier l'enseignement professionnel par rapport à l'enseignement général et technologique. Malgré les quatre années préalables de premier cycle, les élèves de première année de second cycle professionnel qui s'arrêtent sont en effet réputés « sans qualification », alors que ceux de seconde générale et technologique sont réputés « qualifiés ». Cela consacre une faible valeur accordée à l'enseignement professionnel ou révèle la désuétude de la classification, et suscite la conception d'indicateurs plus neutres, tels que la proportion de jeunes ayant interrompu leurs études avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire, quel qu'il soit [Dares, 2003]. ■

NOTE

12. Les comparaisons entre pays portent sur des tranches d'âges. En 2001, 78 % des personnes atteignant 25 à 34 ans possédaient un de ces diplômes (et 22 % n'en avaient aucun). Eurostat et les programmes pour l'inclusion sociale sélectionnent ceux qui ne poursuivent pas d'études et ont entre 18 et 24 ans au moment de l'enquête.

À LIRE

Attali J. (1998), *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur*, Éditions du Seuil.

Caille J.-P. (2002), « L'évolution des aspirations des familles en matière de formation entre 1991 et 1998 », Colloque de la conférence des présidents d'université à Mulhouse, 21-22 mars 2002.

Céreq, Insee et Seis (1978), « Bilan formation-emploi 1973 », *Les collections de l'Insee*, Insee, n° D 59.

Céreq, DPD et Insee (1998), « Bilan formation-emploi. Résultats 1996 », *Synthèses*, Insee, n° 17.

Dares (2003), « Plan national d'action pour l'emploi 2003 – Annexe statistique », *Document d'étude*, n° 75, Dares, p. 49.

DEP (2003), « Dix-huit questions sur le système éducatif. Synthèse des travaux de la DEP », *Éducation et formation*, ministère de l'Éducation nationale, n° 66, juillet-décembre, pp. 177-183.

Durier S. (2004), « La scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans : regard sur la période 1985-2001 », *Note d'Information*, ministère de l'Éducation nationale, n° 04-12, avril.

Esquieu P. et Poulet-Coulibando P. (2002), « Vers un enseignement secondaire de masse (1985-2001) », *Données sociales*, Insee, pp. 71-80 (cet article est disponible sur le site de l'Insee : www.insee.fr

Girard A. et Sauvy A. (1965), « Les diverses classes sociales devant l'enseignement », *Population*, Ined, repris dans *Population et l'enseignement*, PUF, 1971.

Insee (1993), « Bilan formation-emploi 1993 », *Insee Résultats*, Insee, n° 370-371.

Lemaire S. (2002), « Qui sont les nouveaux bacheliers inscrits à l'université ? Motivations et représentations des nouveaux bacheliers inscrits en Deug à la rentrée 2001 », *Note d'Information*, ministère de l'Éducation nationale, n° 02-02, février.

Lixi C. (2003), « Qui sont les nouveaux bacheliers inscrits à l'université ? Motivations et représentations des nouveaux bacheliers inscrits en Deug à la rentrée 2002 », *Note d'Information*, ministère de l'Éducation nationale, n° 03-26, avril.

Lixi C., Tessier C. et Vanderschelden M. (2001), « La rentrée 2001 dans l'enseignement supérieur », *Note d'Information*, ministère de l'Éducation nationale, n° 01-53, décembre.

Maillard F. (2003), « Politique éducative et diplômes professionnels : le CAP en déclin et relance », *CPC Documents*, ministère de l'Éducation nationale, mars.

Mas S. (2003), « Trace : un parcours accompagné vers l'autonomie », *Premières synthèses*, Dares, n° 44, octobre.

Moisan C. (2002), « Diversité régionale des parcours dans le secondaire », *Éducation et formation*, ministère de l'Éducation nationale, n° 62, pp. 21-28.

OCDE (2003), « Regards sur l'éducation. Les indicateurs de l'OCDE », OCDE.

Prost A. (1982), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. L'école et la famille dans une société en mutation,* Nouvelle librairie de France.

Prost A. (1992), *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours,* Éditions du Seuil.

Rondeau M.-C. (1985), « La scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans, apprentissage inclus – 1983-1984 », *Note d'Information*, ministère de l'Éducation nationale, n° 85-21, mai.

Theuliere M. (2003), « Les étudiants dans l'ensemble du supérieur. Les effectifs repartent à la hausse à la rentrée 2002 », *Note d'Information*, ministère de l'Éducation nationale, n° 03-55, octobre.

Par ailleurs *L'état de l'école* et *Repères et référence statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* sont disponibles sur le site du ministère de l'Éducation nationale à l'adresse : www.education.gouvfr (rubrique statistiques et évaluation).